

JAUDON'INFO



1^{er} semestre 2021

Commune de la Jaudonnière

Editorial

Hommage Page 2

Mot du Maire Page 3

Actualités Municipales

Les réunions du Conseil Municipal Pages 4-6

Budget 2021 Pages 6-7

1^{er} Marché au Village...Essai Réussi Pages 8-9

Etat Civil - 1^{er} semestre 2021 Page 10

Avis à la population. Page 10

Vie Scolaire

Notre année 2020-2021 à l'école Page 11

Il était une fois...

Aux origines de notre Histoire Pages 12-13

Vie Associative

Comité des Fêtes - La Jaudonnière Page 14

FCPRJ - Football Page 14

Gym Douse Page 14

Rythm et Zum Page 15

Handball - CJVHB Page 15

L'association de chasse. Page 16

La Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque Page 16

Savoir Vivre

Empiètement des végétaux Page 17

Dépôt sauvage Page 18

Infos diverses

L'Association Valentin Haüy Page 19

L'UDAF de Vendée . Page 19

Mission locale du Sud Vendée Page 19

CEIDRE. Page 19



La mairie sera fermée du
Dimanche 1^{er} aout
au Dimanche 22 août
2021.



*H*ommage :

Le 1er septembre 2002, Madame Martine AKA-CHA a signé son premier CDD en tant qu'agent communal pour assurer la surveillance des enfants à la cantine scolaire, poste qu'elle occupait auparavant comme salariée de l'Association des Parents d'Elèves.

Le 1er mars 2005, la mairie lui a confié les clés de l'accueil périscolaire. Les rires des enfants ont illuminé ses journées jusqu'au 1er août 2018 où elle a été contrainte de cesser ses fonctions pour cause de maladie.

Le 1er mars 2019 elle a fait valoir ses droits à la retraite.

Elle est décédée le 16 janvier dernier.



Le 16 mai dernier, Monsieur Bernard BIBARD nous a quittés.



Il faisait partie des quelques personnes pour qui la commune n'avait pas de secrets. Il connaissait bien le territoire : ses chemins, ses par-

celles, ses bois ... qu'il a arpentés en tant qu'exploitant agricole et chasseur.

Ses connaissances, son envie de servir la commune l'ont conduit à se présenter comme conseiller municipal : poste qu'il a occupé de 1995 à 2008.

Il s'est également investi pendant de nombreuses années au sein des associations.

Nous présentons nos condoléances
aux familles des défunts.



Mot du Maire.



Chers amis,

Voici un peu plus d'un an que le Conseil Municipal est en place et qu'il œuvre au sein de notre commune. Une première année difficile du fait du contexte sanitaire. Difficile, car, avec toutes les restrictions que vous connaissez, nous n'avons pas pu nous rassembler, nous n'avons pas pu partager de moments de convivialité et certains même se sont retrouvés isolés. Force est de constater qu'il a fallu s'adapter à ce nouveau mode de vie. Nous avons connu des confinements, des déconfinements, des campagnes de tests, puis la campagne de vaccination est arrivée et se poursuit. Vaccination en partie suivie par la population. Ne serait-ce pas la solution qui va nous permettre de retrouver notre liberté ? En tout cas, depuis peu, les restrictions ont commencé à être levées. Petit à petit, nous pouvons recommencer à sortir et nous avons vu disparaître le fameux couvre-feu. Nous avons commencé à reprendre le cours de nos vies normalement.

Toutefois, pendant cette année si particulière, nous avons tout de même pu continuer à œuvrer pour notre commune. Comme je vous l'ai dit sur le précédent bulletin, après un état des lieux, nous avons finalisé certains travaux déjà prévus comme la réfection de toiture d'un locatif communal, des travaux de voirie auxquels se sont ajoutés de nouveaux travaux. Nous avons aussi pu concrétiser certains projets, comme le Label Ecole Numérique qui va permettre d'équiper notre école d'un chariot mobile allant de classe en classe avec des ordinateurs portables. Le foyer des jeunes, quant à lui, est en cours de rénovation de façon à accueillir, de façon sécurisée, nos adolescents âgés de 14 à 18 ans. Un marché d'artisans et producteurs locaux a vu le jour en Juin. Et comme vous l'avez peut-être vu dans un article paru dans le journal, fort de ce succès, nous allons renouveler l'expérience et le prochain marché aura lieu le 9 juillet en même temps que le feu d'artifices. Au vu de l'incertitude de l'évolution sanitaire il y a encore quelques semaines, il était impossible pour le Conseil Municipal de se projeter sur la préparation de la traditionnelle fête du 14 juillet, assortie de son repas et du feu d'artifices. Voilà donc la raison qui nous a amené à vous le proposer ce 9 juillet prochain.

Un tout autre projet va voir le jour. La rénovation d'un bâtiment communal au sein de l'école va nous permettre de créer un accueil périscolaire, et ce,

afin d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants inscrits au sein de l'école André Drapeau.

D'autres projets sont à l'étude, comme l'effacement de réseau sur une grande partie du village de Pareds, en vue du passage de la fibre. Mais également, des travaux d'aménagement du cimetière sont prévus pour assurer, entre autres, une meilleure accessibilité. De nouveaux travaux de sécurisation des entrées de bourg sont aussi à l'ordre du jour. Un projet de lotissement pourrait voir le jour à plus ou moins long terme, tout comme une maison des associations.

Comme disait Pierre Dac, « Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir ». Nous ne pouvons pas prévoir ce qu'il va se passer dans les semaines, les mois ou les années à venir, mais nous pouvons faire en sorte que l'avenir soit meilleur. C'est ce que nous nous attachons à faire avec le Conseil Municipal et je suis certain que nous allons y parvenir.

Très bel été à vous tous.

Yann PELLETIER

Les réunions du Conseil Municipal.

Séance du 19 Janvier 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Valide les modalités techniques et financières du SYDEV liées aux travaux de maintenance d'éclairage public et accepte le versement de la contribution pour l'année 2021, soit : 2.135,20 €.

↳ Dans le cadre du projet « Label écoles numériques 2020 », décide de retenir la proposition de la SARL ALTEA INFORMATIQUE d'un montant de 8.480,40 € TTC pour la fourniture de 12 ordinateurs et d'un chariot mobile pour classes, pour l'école publique André DRAPEAU.

↳ Accepte de déposer un dossier complet pour la réhabilitation de la 4ème classe afin de percevoir toutes les subventions qui pourraient nous être attribuées.

↳ Décide de conclure la convention de coopération tripartite avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et Géovendée pour la publication des données ouvertes et ayant pour objet la définition des modalités techniques et administratives dans lesquelles Géovendée met à disposition des autres parties la plateforme « OPEN DATA VENDÉE » pour permettre la publication des données ouvertes dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

↳ Autorise la vente de la parcelle cadastrée section ZI n°86 d'une superficie de 810 m² au prix de 18 € HT le m². Suite à la demande d'achat d'une parcelle pour une construction destinée à la location.

↳ Dit que le prix fixé à 18 € pour cette parcelle, le sera aussi à 18 € pour la dernière parcelle restant libre dans le lotissement des Défends.

↳ Décide de proposer à la vente, les deux parcelles cadastrées section B n°1497 et n°1434 d'une superficie totale de 201 m², sis Place de la Liberté, aux deux propriétaires jouxtant ce bien au prix de 18 € le m²,

Séance du 2 février 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Décide de vendre les deux parcelles cadastrées section B n°1497 et n°1434 d'une superficie totale de 201 m² au prix de 18 € le m² à ALPHA IMMOBILIER dont le gérant est Monsieur FLOQUET Jean-Loup domicilié à La Jaudonnière -85110-, 42 place de la Liberté

↳ Donne son accord pour engager une étude détaillée et obtenir le financement définitif de l'opération d'effacement des réseaux dans le village des Pareds (Route du Loup Pendu, Rue du Four Banal, Rue du Chaffaud, Rue du Prieuré, Rue de la Vieille Eglise et Rue de la Forge).

↳ Accepte la réalisation des travaux de rénovation du Point Lumineux n°008-055, Place de la Liberté par le SYDEV moyennant une participation communale de 538 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune et le SYDEV.

Séance du 2 mars 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain :

- ✓ Propriété de M. Et M^{me} Lavau Michel
- ✓ Propriété de Madame Fougny Blandine
- ✓ Propriété de la Commune De La Jaudonnière

↳ Accepte le devis de la société SAUR d'un montant de 2 206,63 € TTC afin de répondre aux obligations réglementaires en termes d'épandage des boues pendant la période de covid-19.

↳ Décide d'acquérir, aux fins d'urbanisation, la parcelle cadastrée section ZM n° 66 en partie, appartenant à Monsieur Francis BITEAU domicilié à La Réorthe -85210-, au prix de 3,00 € le m² et ajoute que cette promesse d'achat est subordonnée à la réalisation de conditions suspensives, à savoir :

- ✓ que le terrain actuellement en zone 2AU soit classé au PLUI en zone constructible autorisant la réalisation d'opérations d'aménagement, i
- ✓ que la Commune, acquéreur du bien, obtienne de l'autorité administrative compétente l'arrêté de permis d'aménager sur ce terrain,
- ✓ que l'exploitant en place renonce à son droit de préemption et qu'il accepte la rési-



liation du bail au plus tard le jour de la signature de l'acte de vente,

✓ que l'exploitant accepte le montant de l'indemnité prévue par le protocole de la Chambre d'Agriculture.

✎ Accepte de confier l'étude thermique THCE de l'ancienne classe située dans l'enceinte du groupe scolaire André DRAPEAU au bureau d'étude ADX EXPERISE dont le siège est à Château-Gontier - 53200-, pour un montant de 780,00 € TTC.

✎ Refuse, à l'unanimité des membres présents, de louer aux particuliers le matériel disponible dans la salle des fêtes communale,

✎ Accepte, de prêter le matériel aux associations de la commune pour l'organisation de manifestations sur le territoire de la commune ainsi qu'aux « pique-niques de quartiers » organisés par les habitants de la commune.

✎ Décide d'allouer les subventions aux organismes suivants, pour un total de 2.280,00 € :

✎ Accepte la création d'un marché sur la commune de La Jaudonnière, fixe le mètre linéaire de surface de vente à 1 euro. Et nomme. Madame Marie-Reine PUBERT régisseur et Monsieur Stéphane RENAUDIN régisseur suppléant.

✎ Prend connaissance des retours du questionnaire « commerce »

✓ 48 formulaires complétés (ce qui représente 16 % de la population) : 22 proviennent d'habitants du bourg, 20 d'habitants des hameaux et 6 des lotissements.

✓ 50 % des questionnaires ont été complétés par des personnes de plus de 60 ans

✓ 32 demandes portent sur l'ouverture d'une épicerie-café

Séance du 13 avril 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

✎ Renonce a l'exercice du droit de préemption urbain

✓ Propriété De M^{me} Brault Dorothée, cadastrée section B n° 1126, sise 22 place de la Liberté 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 781 m².

✓ Propriété Cts Charrier, cadastrée section B n° 286, n°287 et n°1176, sise 1 route

du Grand Miteau - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1415 m².

✓ Propriété De M^{me} Burel Nicole, cadastrée section B n° 1296, sise 6 chemin du Bois de l'Allée 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1981 m².

✎ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour l'année 2021, pour un montant prévisionnel de 234,72 €.

✎ Décide de vendre un délaissé communal sis La Lènerie à l'EIRL AUGER Dany domicilié à Petosse - 85570- 100 Rue de Mareuil, prix de 6,00 € le m²,

✎ Désigne Monsieur Yann PELLETIER, Maire, comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

✎ Décide de délibérer en faveur d'un transfert de la compétence « organisation de la mobilité » de la commune de LA JAUDONNIERE vers la Communauté de communes Sud Vendée Littoral à compter du 1er juillet 2021 ;

✎ Décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour le balayage de la voirie initié par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

✎ Décide d'acquérir une tondeuse à batterie (coupe 33 centimètres) pour le cimetière pour palier à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires

✎ Décide de confier les travaux de voirie à l'entreprise VENDEE SERVICES EMULSION de Saint Prouant -85110- pour un montant de 18 293,64 € TTC.

✎ Refuse d'accorder une subvention au profit d'AFM TELETHON, mais réfléchit, à l'organisation d'une manifestation.

✎ crée un emploi temporaire au motif d'accroissement temporaire d'activité pour la surveillance des enfants pendant le repas, pour la période du 26 avril 2021 au 6 juillet 2021 à raison de 4 heures par semaine.

Séance du 4 mai 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :



Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour la propriété de M^{me} Allioux Patricia, cadastrée section B n°1187 et n°1188, sise 7 rue de l'église et Route de Pareds - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 454 m².

Décide d'émettre un avis favorable au projet de charte de Gouvernance.

Accepte de confier les travaux de curage de fossés à l'entreprise Vendée Services Emulsion pour un montant de 8.955,15 € TTC

Décide du retour à la semaine des 4 jours à l'école publique André DRAPEAU,

Séance du 1^{er} juin 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal

Rencontre les responsables de la FACO pour trouver une solution collégiale et répondre aux services de l'Etat qui n'autorisent pas la traversée des voies communales par les véhicules de la carrière,

Renonce au droit de préemption pour la propriété de M. et M^{me} DEBELLOIR située à Moulin Neuf,

Approuve le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de

distribution de gaz naturel dû au titre de l'année 2021, soit 201 €,

Tire au sort Messieurs Daniel PEUGNET et Jacques RENAUDIN pour faire partie de la liste préparatoire des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2022,

Adopte le projet d'aménagement du cimetière et de réfection des trottoirs, Route des Grands Bois, pour un montant de 38.230,18 € HT, arrêté le plan de financement et sollicite une subvention de la Région au titre du Plan de relance des investissements communaux,

Fait le point sur les visites de la maison 24 chemin de Moulin Neuf,

Fait le point sur l'organisation du 1er marché du 11 juin,

Décide de vendre un passage communal traversant les propriétés de M. et M^{me} GODREAU François et M. GODREAU Mathieu et SAUSSEAU Sophie, au prix de 6 € le m²,

Décide de ne pas organiser de fête du 14 juillet mais de faire une retraite aux flambeaux et de tirer un feu d'artifice à l'issue du marché du 9 juillet.

Budget 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - charges à caractère général	154 300,00	Chapitre 013 - atténuations de charges	14 000,00
Chapitre 012 - charges de personnel	221 105,00	Chapitre 042 - opérations d'ordre	0,00
Chapitre 014 - atténuations de produits	200,00	Chapitre 70 - vente de produits fabriqués	5 300,00
Chapitre 042 - opérations d'ordre	22 230,00	Chapitre 73 - impôts et taxes	342 586,00
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	50 510,00	Chapitre 74 - dotations et participations	118 029,00
Chapitre 66 - charges financières	12 800,00	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	5 100,00
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	600,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses de l'exercice	461 745,00	Total des recettes de l'exercice	485 015,00
Virement à la section d'investissement	110 000,00	Résultat de fonctionnement 2020	110 965,72
Dépenses imprévues	24 235,72		
Total des dépenses de fonctionnement	595 980,72	Total des recettes de fonctionnement	595 980,72

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations financières <i>dont remboursement emprunt (36100 €)</i>	51 600,00	Excédent d'investissement 2020	31 431,94
Opération non individualisée <i>dont étude de faisabilité pour maison des associations (1680 €)</i> <i>et achat de terrain + frais annexes terrain pour futur lot (45000 €)</i>	50 280,00	Vente de terrain à Alpha Immobilier	3 618,00
Acquisition de matériel <i>dont ordinateurs pour l'école (8500 €) + tondeuse, balayeuse, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge</i>	24 234,00	FCTVA (remboursement tva sur travaux 2020)	53 078,00
Travaux de bâtiments (<i>vitrail église + sol foyer des jeunes</i>)	5 741,00	Taxe d'aménagement	1 500,00
Travaux de voirie	56 465,00	Opération d'ordre	22 230,00
Cimetière (<i>portail + bitume allée principale</i>)	26 700,00	Subvention Label école numérique	4 240,00
Op n°17 - Toiture salle des fêtes (report)	7 177,00		
Op n°18 - Accueil périscolaire (<i>réhabilitation 4ème classe</i>)	83 780,00	Subventions aménagement sécurité bourg (sur travaux 2020)	132 781,00
Op n°19 - Effacement des réseaux à Pareds <i>dont étude (6500 €) + la moitié des travaux (150000 €)</i>	156 500,00	Pacte Régional pour la Ruralité (report 2020)	8 342,00
Total des dépenses de l'exercice	462 477,00		
Dépenses imprévues	24 743,94	Total des recettes de l'exercice	257 220,94
Total des dépenses d'investissement	487 220,94	Virement de la section de fonctionnement	110 000,00
		Affectation résultat de fonctionnement 2020	120 000,00
		Total des recettes d'investissement	487 220,94

TOTAL DES DEUX SECTIONS	1 083 201,66 €	TOTAL DES DEUX SECTIONS	1 083 201,66 €
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	-----------------------



er Marché au Village...Essai Réussi !

Le vendredi 11 juin dernier, notre commune a organisé son tout premier marché de produits locaux ; marché semi-nocturne avec animation musicale assurée par le groupe de reprises Pop Rock « Lucy Jet ».

15 artisans des environs ont répondu présents à notre invitation et nous auront le plaisir de les retrouver lors des prochaines éditions.

Le bar, lieu de convivialité, a été tenu par les bénévoles du Comité de Fêtes et nous les en remercions vivement !

Le 9 juillet prochain, vous pourrez retrouver la 2^{de} édition du Marché au village. Celle-ci sera un peu



« LUCY JET »

Groupe de reprises POP ROCK Anglaise, créé en 2018 et basé à la Roche sur Yon. (contact@lucyjet.com)

5 Musiciens :

Cédric, Sylvia, Jeff,
Sylvain et Ludivine

1 régisseur son :

Jérôme



particulière, puisqu'elle sera suivie de notre traditionnelle retraite aux flambeaux et de son feu d'artifices (initialement prévus le 14 juillet).

Venez Nombreux !

La Commission Développement - VNG



« Les Fées des Herbes »

Plantes aromatiques et médicinales & cueillette de plantes sauvages. Cultures 100% naturelles ! (Fabrication artisanale d'infusions, de confitures, de fleur de sel aux herbes...)

(07.85.85.41.72)



« L'Atelier de James »

James POUPONNEAU Créateur local d'objets en bois (crayons, ouvre-bouteilles, vaporisateurs de parfum...), basé à Sérigné depuis 2018.

(06.71.15.22.05)



« Les gourmandises de Cécile »

Vraie cuisine ambulante, Cécile vous prépare des burgers, plat du jour, wraps de poulet, croq's et frites... tout est fait maison avec des produits frais locaux !

Régalez-vous!

(06.48.47.08.09)



« Le Jardin des Sources »

Maraîcher – Permaculture Etablie à Bazoges depuis 2020, Sabrina Khun travaille dans le respect de la Biodiversité, elle élève aussi des poules et des oies. Possibilité de visiter l'exploitation.

(07.71.71.18.83)



« Au régal des papilles »

GONTHIER Chadi – marchand ambulant (06.41.12.52.05) basé à Bazoges-en-Pareds depuis avril 2020. Il vous prépare des Poulets fermiers label rouge (jaunes ou noirs)



« Vraiment Julie »

Julie CHEPTOU - Créations éthiques et pratiques en tissus surcyclés. Amour du textile, de la brocante et du recyclage

« zéro déchet » !
(07.85.47.66.94)



« Ferme Bio de la Barre »

OLIVIER Patrick – Producteur Bio Légumes secs et viande bovine depuis 2002.

Directement du producteur au consommateur !
(06.48.08.70.53)



« Le Libre Levain »

Pierre-Yves SEVELLEC – artisan boulanger depuis 2017 à Antigny. (06.35.96.43.18)

Pain bio au levain, pain moderne, viennoiserie et brioche.



MOINET Marie-Gabrielle

Fabrication de bijoux fantaisies colorés et magnifiques, grâce au recyclage de capsules de café et de bouteilles plastiques.

(02.51.62.16.39)



« PAILLAUD Vincent »

Fabrication d'enceintes écologiques pour smartphone.

Produits 100% naturels !
(79 PRIN-DEYRANCON)



« Les abeilles de la Plaine »

CHAIGNE Williams, apiculteur autonome depuis 2019, 250 ruches, Production locale de miel. Tout est fait maison !

(06.32.78.16.14)
Vive les fleurs et les abeilles !



« Home Fred Bois »

DEFONTAINE Freddy – Artisan ébéniste et menuisier. Créations en bois et projets personnalisés. Basé à la Réorthe depuis juillet 2019.

(06.71.46.34.41)



« Ecolieu la Gataudière »

Corinne DEVAUD – Foussais-Payré – Gîte écologique, chantier participatif « zéro déchet » et Atelier de recyclage pour une 2^{nde} vie des objets et tissus : Fabriquez et Emmenez !

(06.83.53.98.90)



« Azza / Izzy »

Corinne BROSSARD
Ateliers collectifs enfants et adultes de Scrapbooking, carterie, décoration.
Ne laissez plus dormir vos photos ! (06.32.43.99.31)

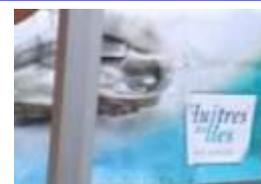


« Le coin convivialité »

Tenu par les bénévoles du Comité des Fêtes. Vente de produits locaux : Bières de la Brasserie La Mulette – Jus de pommes des vergers Chantoizeau – Vin des caves Orion.

« Chevalier Joël »

Ostréiculteur à Charron.
(06.73.90.23.54)



Etat civil - 1^{er} Semestre 2021.

Naissances

Adam MICHOT MARY né le 26 janvier 2021

Tallie LIAIGRE VAN PRAET née le 2 février 2021

Henri CHABOT-MORISSEAU né le 15 février 2021

Léo BOURSIER né le 18 mars 2021

Maiwenn RICCUCCI née le 17 avril 2021

Keyna NDALLA KINOUBANI née le 2 juin 2021



Mariages

Aymard de LACROIX de RAVIGNAN et Cléopée DACIER mariés le 5 juin 2021

Décès

Madame Odile DAUDIER épouse VILLEFERT décédée le 5 janvier 2021

Madame Martine TESSIER épouse AKACHA décédée le 16 janvier 2021

Monsieur Philippe LEVALLET décédé le 18 mars 2021

Monsieur Bernard BIBARD décédé le 16 mai 2021



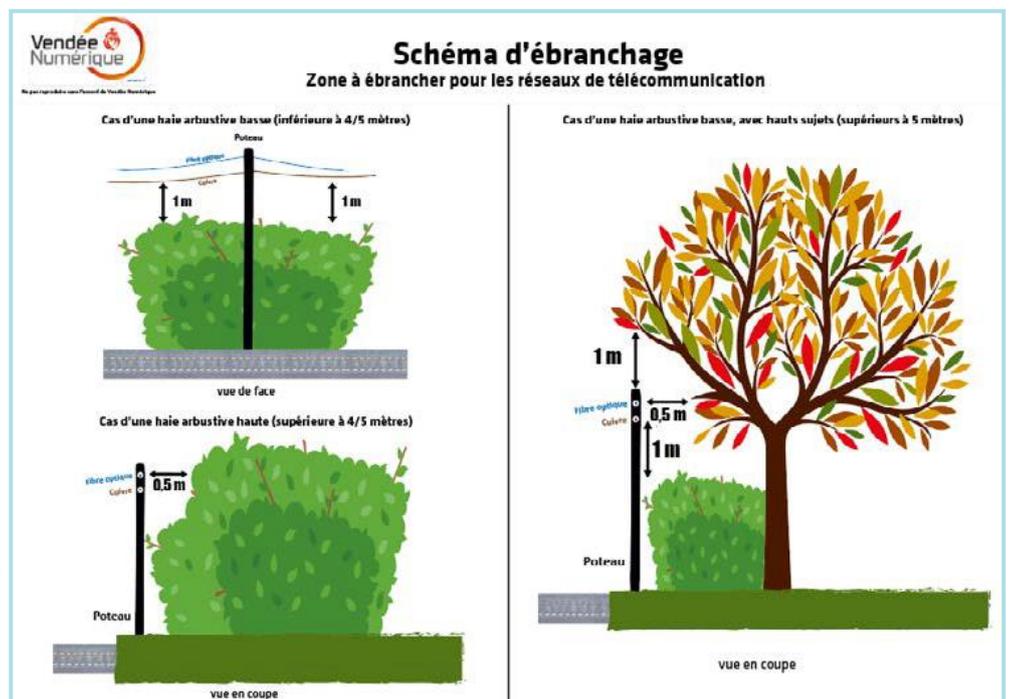
Vis à la population.

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS DES PLANTATIONS AU VOISINAGE DES LIGNES AERIENNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Ebranchage des haies et plantations pour le déploiement de la fibre

La construction du réseau Très Haut Débit en fibre optique sur notre commune utilise aussi les réseaux aériens existants. Pour un accès à ces supports, notamment avec des nacelles, en toute sécurité et pour pouvoir installer la fibre entre les poteaux, les haies et arbres doivent par conséquent être préalablement ébranchés. Sans ébranchage, la fibre ne peut être installée.

Il est demandé aux propriétaires et exploitants concernés de procéder à l'élagage des plantations situées aux abords du réseau aérien téléphonique pour pouvoir déployer la fibre optique. La coupe des branches se fera en respectant une distance minimum des lignes téléphoniques existantes, selon le schéma ci-



contre.

Chaque plantation doit respecter une distance d'environ un mètre en hauteur et 50 centimètres en largeur avec les lignes de communications aériennes existantes ainsi que les supports.

En cas de difficultés ou besoin de complément d'information, ne pas hésiter à prendre contact avec la mairie.



Notre année 2020-2021 à l'école André Drapeau.

En cette fin d'année scolaire, l'école accueille près de 71 élèves répartis en trois classes : maternelle, CP-CE1-CE2, CM1-CM2. Cette année, le projet d'école était dans la continuité de celui de l'an passé : le développement du langage scientifique, la construction d'un parcours éducatif autour de la santé et l'enrichissement du parcours d'éducation artistique et culturelle. Ainsi, diverses actions se sont déroulées entre septembre et juin 2021: expériences scientifiques, apprendre à porter secours, Ecole et Cinéma, intervention de Monsieur Sylvain Coussi dans le cadre d'un projet musical, découverte du « speed-ball ».

Vendredi 18 juin, les enfants de maternelle ont eu la chance et la joie de prendre le car pour aller au cinéma à Sainte-Hermine. Ils sont allés voir KERITY, la maison des contes. Nathanaël ne sait pas lire pourtant chaque soir les héros des livres de contes sortent des livres pour lui livrer leurs merveilleux secrets. Même si certains étaient impressionnés par le car et le grand écran, la joie était visible sur tous les visages. Les élèves pourront continuer à parler du film et des différents contes en classe .

seul, ou à plusieurs. Les enfants ont appris les règles et les techniques avec Cédric, l'intervenant en sport. Un véritable exercice de repérage dans l'espace et d'adresse !



Dans le cadre du développement de la démarche scientifique, les élèves de CM ont reçu deux microscopes numériques et une caméra scientifique. Ainsi, ils peuvent expérimenter et observer leurs expériences grâce à ces nouveaux outils. Ainsi, ils acquièrent de nouvelles compétences dans l'utilisation du numérique en lien avec les programmes scolaires. Également, ces investissements numériques aiguisent leur appétence vers la recherche scientifique de manière générale. (Le goût de se questionner, faire des hypothèses, explorer, expérimenter, manipuler et trouver une vérité scientifique.)



Les élèves de CP-CE1-CE2 ont découvert « le speed-ball ». C'est une balle en caoutchouc qui tourne autour d'un « poteau » grâce à un fil. Le sportif tape dans la balle avec une raquette. Ce sport peut se jouer

Pour tous renseignements concernant l'école,
Vous pouvez contacter le directeur,
M. GUINAUDEAU 02.51.34.34.43.
Ou sur le blog de l'école

Aux origines de notre Histoire.

La fin des Anagnutes:

Nos ancêtres de la tribu celte des Anagnutes, perdirent leur indépendance lors de la Guerre des Gaules.

En 57 av. J-C, les légions de César arrivent dans le Bas-Poitou, et soumettent les tribus gauloises. En 52 av. J-C, débute l'insurrection générale des Gaules sous le commandement de l'Arverne Vercingétorix, qui unit les tribus gauloises pour résister à l'invasisseur romain. La tribu des Pictons (de la région de Poitiers) est restée fidèle, en majorité à César lors de l'insurrection, en ayant été les alliés de Rome, notamment lors de la guerre contre les Vénètes en -56. L'organisation romaine des provinces en Gaule a dû supprimer l'autonomie des Anagnutes, leur territoire est rattaché à la cité des Pictons, pour récompenser leur loyauté.



La période Gallo-romaine:

Notre pays devient par la suite la province romaine, créée par l'empereur Auguste en 27 av. J-C, de Gaule Aquitaine. Les Gaulois restent pendant près de cinq siècles sous la domination romaine, ils adoptent peu à peu la langue, les usages et les dieux de leurs vainqueurs, les celtes ou gaulois deviennent nos ancêtres les Gallo-Romains.

L'agglomération gauloise d'Aupareds (du latin Alperium) connaît un développement tel, suite à l'invasion des légions romaines, qu'elle devient la première cité de cette région.

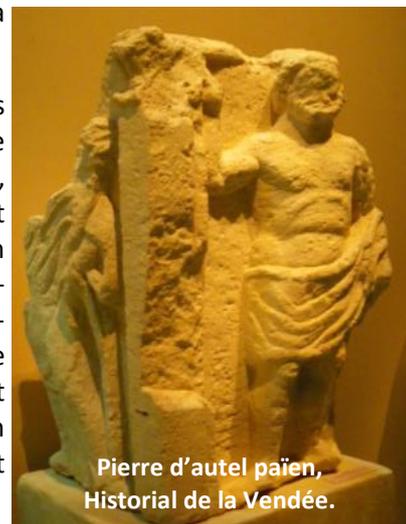
Sous l'administration romaine, l'agriculture, l'industrie et le commerce font aussi de grands progrès en Gaule : un plan de défrichement et d'abattage des forêts est mis en place dans le but de les remplacer par des cultures, de nombreux monuments, dont plusieurs nous restent encore, s'élèvent et des routes sont ouvertes pour favoriser le commerce.

Progressivement pendant la période, le christianisme est porté dans l'Empire romain. Les premiers chrétiens sont persécutés par les autorités car ils rejettent les dieux traditionnels et refusent de participer aux cultes de l'empereur. Ainsi, vers l'an 65, les apôtres Pierre, puis Paul, sont condamnés à mort et exécutés. Puis, en 177, le gouverneur de Lyon fait arrêter les chrétiens qui se trouvaient en grand nombre dans cette ville. En 312, l'empereur Constantin donne la liberté à l'Église. À partir de ce moment, le christianisme devient rapidement la religion de la Gaule.

Dans le domaine des découvertes archéologiques de la période gallo-romaine, il faut bien-sûr signaler les fouilles importantes faites par l'Abbé BAUDRY, curé du Bernard. Ces travaux ont été exécutés au cours de l'automne de 1872 à 1873 et dans les premiers mois de l'hiver 1874, dans le terrain baptisé "Champ des Vieilles Eglises", situé à mi-chemin entre le village de Miteau-les-Champs et Saint Hilaire du Bois.

Les fouilles, nous apportent un précieux témoignage sur la vie de la région de Pareds (l'Alperium des Gallo-romains). Mais le sous-sol de ce terrain se révèle riche aussi d'échantillons beaucoup plus anciens : grattoirs celtiques en silex, grands bronzes d'Hadrien et d'Antonin le Pieux. C'est en effet sur l'emplacement de l'ancien temple païen que va s'élever, dès le V^{ème} siècle ou plus tard au VI^{ème} siècle, l'église d'Alperium, sur les bords de l'Arkanson, et tout près de la "Fontaine Notre-Dame", source qui était vraisemblablement un lieu de culte païen depuis la plus haute Antiquité.

En effet, dans les soubassements de cette antique église, les terrassiers mettent à jour, serti dans un mur de l'est, un segment de colonne cannelée et une pierre d'autel, provenant d'un temple païen édifié antérieurement à la même place.



Pierre d'autel païen, Historial de la Vendée.



On nous signale également, comme témoins de cette époque gallo-romaine, à quelques kilomètres de Pareds, sur la route qui va de Chantonnay à Mouilleron en Pareds, tout près du carrefour du Loup Pendu, les vestiges d'un Oppidum, c'est-à-dire d'un camp romain, avec sa butte, sa place d'armes et son village.

Au III^{ème} siècle, La Gaule Aquitaine est divisée en trois parties par l'Empereur Dioclétien. La façade atlantique entre l'embouchure de la Gironde et de la Loire devient Aquitaine seconde, et nous sommes intégrés au territoire Pictaves (ancêtre du Poitou).

Les invasions barbares :

Au commencement du V^{ème} siècle, l'empire romain est attaqué de tous côtés par les barbares. En l'année 406, la Gaule est envahie par quatre cent mille Germains qui la ravagent, comme un torrent dévastateur, pendant plusieurs années.



À l'effondrement de l'empire romain d'Occident après les invasions barbares, l'Aquitaine seconde est occupée par les Wisigoths à partir de 412, et elle leur est officiellement concédée par le *foedus* de 418 (traité d'alliance signé par l'empereur romain d'Occident Flavius Honorius et Wallia, roi des Wisigoths en reconnaissance des campagnes militaires des Wisigoths contre les Vandales en Hispanie.). Les Wisigoths deviennent, dès lors, un peuple fédéré des Romains et reçoivent donc l'Aquitaine seconde.

Nous ferons partie du royaume Wisigoth jusqu'en 508, le contrôle de l'Aquitaine passe alors au Franc de Clovis, suite à sa victoire lors de la bataille de Vouillé en 507, au cours de laquelle, Alaric II le roi Wisigoth est tué.



La pierre d'autel païen, est très simple, elle est formée d'un bloc de pierre calcaire en partie brisé. L'autel sobre de moulures est carré à la partie supérieure. Le tableau du devant est orné de "l'Hercule gaulois", vu de face, il a des cheveux longs, la barbe épaisse et frisée, il n'est couvert que d'une simple bande d'étoffe, allant de la ceinture à mi-cuisses. Son extrémité entoure le bras gauche qui est pendant, la main droite élevée à la hauteur de la tête s'appuie sur un long bâton qui semble lui servir de sceptre. Le corps entier accuse des formes athlétiques et trapues qui dénotent la force, comme il convient à la représentation d'Hercule. Une autre divinité, se montre en profil à l'angle du tombeau d'autel. C'est la déesse l'Abondance, portant la corne qui en est l'attribut. Elle est vêtue d'une longue robe et d'un manteau flottant. On ne sait pas, au juste, ce que ces deux figures représentaient aux yeux des Gallo-romains, bien qu'on en trouve de semblables dans presque toutes les parties de la Gaule.

Un fragment de colonne cannelée – provenant aussi du temple – gisait, portant, gravée à la pointe, une inscription chrétienne :

« MARTIALIS PRESBUTERI AUFERIT OBLATA PRO OLBRIO PATRE ET PRO NEPOTE »

Martial ou Martin, prêtre, apporte des hosties pour être consacrées dans l'intérêt de l'âme d'Olybrius son père et de son neveu.

Quant à l'église, elle-même, elle est divisée en plusieurs nefs et couloirs, de dimensions variées. Malheureusement, les fouilles de l'abbé BAUDRY sont incomplètes et les soubassements de l'église, à nouveau recouverts de terre. Le « Champ des Vieilles Eglises » est rendu à sa destination.

Comité des fêtes.

En raison de la crise sanitaire, le Comité des Fêtes a seulement organisé son 1er concours de palets en février 2020, et, cela a été un réel succès.

En 2021, le Comité des Fêtes envisage de participer au Marché du village (buvette), et, au Ball-trap organisé en partenariat avec la Société de chasse de la Jaudonnière, les 14 et 15 août prochains.

Nous vous y attendons très nombreux !

Bel été à tous !

Le bureau

FCPRJ - Football.

La saison du FCPRJ s'est terminée bien trop vite (fin octobre 2020) pour les raisons que vous connaissez tous. A l'arrêt des championnats, notre équipe fanion avait gagné 4 matchs sur les 4 matchs joués et était encore en Coupe de Vendée, avec toujours l'espoir de tenir son objectif qui était de monter en D2.

L'équipe B avait bien commencé son championnat, tout comme l'équipe C. Les loisirs, quant à eux, n'avaient pas encore débuté leur championnat. Déception et frustration pour les joueurs(es), dirigeants et supporters, avec une deuxième année blanche consécutive.

Plus que jamais, notre équipe féminine est à la recherche de joueuses pour la suite de son aventure dans le club. N'hésitez pas à venir la rejoindre. Pour tous renseignements, **contactez Laura Ducept au 06.43.66.91.98.**

Nos jeunes, eux, sont toujours aussi nombreux ! Et, malgré l'arrêt forcé des matches, ils ont pu néanmoins continuer les entraînements, tout au long de l'année, que ce soit au niveau du club, de l'école de foot et du groupement jeunes.

Pour la saison 2021-2022, pour tous les nouveaux licenciés de 5 à 66 ans, le bureau a décidé de fixer le prix de la licence à 50€ pour conserver un maxi-



mum d'effectifs et ainsi pérenniser la vie du FCPRJ. Pour toutes informations, n'hésitez pas à joindre notre secrétaire, soit par mail : fcprjfoot@gmail.com ou par téléphone au 06.75.91.58.33.

Merci aux dirigeant(e)s, bénévoles, supporters et aux parents de bien vouloir continuer l'aventure pour la saison 2021-2022 avec, nous l'espérons tous, une saison complète et riche en résultats.

Nous vous disons à bientôt autour des terrains pour passer encore beaucoup de bons moments ensemble.

**JOUEUSES, JOUEURS, DIRIGEANTS,
ARBITRES, BENEVOLES
N' HESITEZ PLUS ET VENEZ NOUS REJOINDERE !**

Le Bureau



Suivez l'actualité du club sur [footeo](#) [facebook](#) [Instagram](#)

Gym Douce.

GYM Douce adultes . Reprise des cours le vendredi 10 Sept à 9 h salle de sport annexe à la JAUDONNIERE .

Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à 2 cours d'essais et peuvent se renseigner auprès de **M^{me} Barbier Nicole: 06.69.91.85.85 .**

Apportez un tapis !



Rythm et Zum.



ZUMBA avec
CHRISTELLE,
Coach Diplômée

La saison sportive 2020-2021 de notre association marquera notre histoire. Comme la saison précédente, la situation sanitaire a eu raison de nos activités.

Mais, nous nous devons au nom du sport de « REPARTIR PLUS MOTIVÉS QUE JAMAIS ! »



De 3 créneaux proposés les années précédentes, nous n'allons n'en proposer plus qu'1 seul, chaque mercredi de 19h30 à 20h30.

La nouveauté de cette saison pour des raisons de sécurité et de confort, en lieu et place de l'utilisation de la Salle des Fêtes mise à disposition par La Mairie, Rythm et Zum a mis une option auprès de la Comcom du Sud Vendée Littoral sur la Salle de Sports.

Nous espérons sincèrement être entendus & avoir un retour positif.

Lâchez votre semaine à la porte de la salle !!! Venez vous défouler, voyager sur des musiques entraînantes et même donner de la voix si le cœur vous en dit...

Nous vous proposons 2 séances gratuites et sans engagement pour entrer dans le rythme et profiter de votre performance pendant le cours mais aussi en dehors : se (re)mettre au sport change beaucoup de choses. Nous avons des témoignages.

Les enchaînements progressifs et adaptables, minutieusement préparés et répétés par Christelle sont accessibles à toutes les bonnes volontés (5,6,7,8...Ta,Ta,Ta...Ta,Ta,Ta!!!).

Rejoignez-nous chaque semaine le
MERCREDI DE 19H30 à 20H30

Du 08/09/2021 Au 29/06/2022	Zumba
Mercredis	19h30-20h30

FORFAIT A L'ANNEE 2021-2022 : 100.00€
pour nos fidèles adhérentes : 88.00€
(inscrites en 2020-2021)

CONTACT : Karelle VINCENT 06 84 14 11 88 /
COACH : Christelle BOISSELEAU
rythmetzum2019@orange.fr

CJVHB - Handball.



Cette saison encore si particulière, du fait de la situation sanitaire, ne nous a pas permis de faire profiter à chacun des joueurs et spectateurs de notre sport.

Toutefois, nous avons eu l'occasion de réaliser quelques matchs en début de saison puis de reprendre les entraînements en extérieur tout d'abord, avant de pouvoir réintégrer les salles, dès que cela a été possible. A la rentrée prochaine, nous reprendrons avec les équipes jeunes, seniors, loisirs.

Pour le hand adapté, nous espérons pouvoir poursuivre car nos joueurs n'ont pas eu la possibilité de

s'exprimer sur les terrains cette saison, et, il nous faut donc voir si l'encadrement est toujours possible.

Quant au hand fauteuil, qui accueille des joueurs en situation de handicap ainsi que des joueurs valides, nous sommes à la recherche de joueurs voulant renforcer l'équipe... donc n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Suite à la situation sanitaire subie la saison dernière, **le tarif du renouvellement** des licences pour la saison à venir **sera à moitié prix**.

Alors reprenons le sport

Et faisons-nous plaisir !

Bel été à tous et à bientôt.

L'association de chasse.

Les 14 et 15 août prochains, nous organisons un ball-trap ouvert à tous. **Vous pourrez venir y tester votre adresse !**

Seront également disponibles durant ces 2 jours : planches à palets et jeux de cartes, pour se retrouver entre amis.

A cette occasion, en association avec le **Comité des Fêtes**, nous vous proposons de nous retrouver

LA JAUDONNIERE
Le Samedi 14 Aout
 REPAS CHAMPETRE
 Sous chapiteau à partir de 19.30 h
 AU BALL TRAP
 Route de Saint Juire "Au Bois George"

Minéraire Flèche

Organisé par le Comité des Fêtes et l'association de Chasse de La Jaudonniere

MENU 15€
 Cruautés et terrines
 Jambon à la broche et son accompagnement
 Salade
 Fromage
 Salade de fruits
 Réservation au 06.36.00.10.11

pour un repas champêtre, le samedi soir (14 août), autour des jambons à la broche afin de passer une soirée conviviale. Des tickets repas vous seront proposés; **réservez possible** par téléphone ou sms au **06.36.00.10.11**

La société de chasse vous propose également des journées découvertes, pour mieux comprendre cette pratique. Vous pouvez nous joindre au **06.06.63.46.00**, ou le faire savoir à votre voisin faisant partie de l'association.

BALL TRAP
LA JAUDONNIERE 85

Minéraire Flèche

1 lot par série de 10 de 0 leçons

Concours du samedi
 1 jambon
 3 séries de 10

ORGANISÉ PAR
 L'ASSOCIATION DE CHASSE DE LA JAUDONNIERE

Repas champêtre le Samedi soir
 Entrée-jambon à la broche-Dessert
 Réservation au 06.36.00.10.11

BUVETTE & RESTAURATION
 PLATEAU REPAS DIMANCHE MIDI

SAMEDI 14 AOUT
15H ET NOCTURNE **DIMANCHE 15**
10H - 19.30H

Dans le respect des mesures sanitaires en cours

CONCOURS OUVERT A TOUS

Concours Amateurs	Concours Débutants
5 séries de 10	70 plateaux cassés
1 ^{er} lot 200€	1 ^{er} lot 1 journée de chasse cervidés
2 ^{ème} lot 150€	2 ^{ème} lot 1 journée de chasse sanglier
3 ^{ème} lot 100€	3 ^{ème} lot 1 journée de chasse chevreuil
+ Divers lots	+ Divers lots

PARCOURS RABBIT PERDRIX

Infos Tel au **06.84.22.25.97**



Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque.

Nous vous informons que notre bibliothèque a repris son activité depuis le 19 mai.

Elle est ouverte aux lecteurs le lundi de 18 heures à 19 heures et le samedi de 11 heures à 12 heures. Nous avons un choix important de livres pour les petits comme pour les grands, et, l'inscription est gratuite.

Si vous ne connaissez pas encore notre bibliothèque venez nous voir et la visiter, nous vous y accueillerons avec plaisir.

Dès que nous le pourrons nous reprendrons nos animations (après la rentrée de septembre).

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Les bénévoles



Merci de noter que la bibliothèque sera fermée du 9 au 21 août 2021.

Empiètement des végétaux sur la voie publique.

Nous rappelons dans cet article les règles en matière de gestion des plantations vis-à-vis du domaine public.

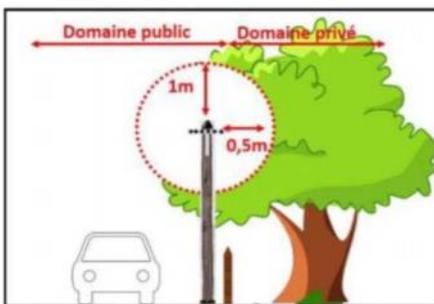


Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- ↳ Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- ↳ Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain pourrait être engagée si un accident survenait.



Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

Voici les distances à respecter suivant le type de voie :

↳ Routes départementales

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- ↳ de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- ↳ et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques: la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées, sur une longueur de 50 mètres comptée, de part et d'autre, du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.

↳ Voies communales

On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies

communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,5 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou agriculteurs.

↳ Chemins ruraux

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou agriculteurs, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

Le pouvoir de police du Maire

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le Maire de la police municipale, qui a pour objet « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment (...) tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements (...) ».

Le Maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

La jurisprudence précise que le Maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le Maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police, et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

En cas de non respect de la réglementation, le Maire peut rédiger un procès-verbal en qualité d'officier de police judiciaire, sous la direction du procureur de la République (article 12 du Code de procédure pénale).



Dépôts sauvages: quelle absence de civisme !

La propreté des espaces publics constitue l'une des missions du cantonnier de la commune. Une mission qui requiert une attention particulière de notre agent mais qui ne peut être envisagée sans un soutien civique des Jaudouins : **lutter contre les déversements sauvages de déchets** dans la nature ou abandon d'emballages alimentaires ou de verres cassés sur la voie publique.



Le règlement sanitaire départemental stipule que « tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritux de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits ». Un règlement qui évidemment s'impose à tous. Et pourtant, plusieurs cas récents de dépôt sauvage ont été signalés



sur la commune.

Au-delà de ces considérations règlementaires et des poursuites et pénalités financières qui en découlent, se pose la question du respect des autres.

Respect d'abord de l'agent chargé de l'entretien de la commune et de la protection de notre environnement. Il va devoir être dégagé de sa mission d'entretien des espaces verts ou de voirie pour évacuer ou ramasser les déchets sauvages, entraînant pour la commune une perte de travail ou une charge supplémentaire.

Respect aussi des Jaudouins qui découvrent en bord de route ou au hasard d'une promenade, un tas de détritux dans un fossé ou en pleine nature.

Respect citoyen enfin, car chaque Jaudouin se doit de respecter les règlements existants en matière de dépôts en déchèterie et de collectes des déchets.



Service-Public.fr 

L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135€**
d'amende à régler **dans les 45 jours**



Au delà de ce délai,
l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

LES BONS GESTES



RESPECTER LE CALENDRIER DE SORTIE DES BACS / SACS NOIRS ET JAUNES
◆ après 18h la veille
◆ avant 5h le jour de la collecte



FERMER LES BACS / SACS ET LES DÉPOSER
◆ en bordure de la voie publique au plus proche de son domicile



TRIER
◆ déposer les bouteilles, pots et bocaux dans les bornes à verre
◆ les textiles, linges et chaussures dans les bornes textiles
◆ les petits électroménagers dans les bornes dédiées

APPORTER EN DÉCHÈTTERIE LES DÉCHETS VOLUMINEUX
Végétaux, gravats inertes, encombrants, cartons et dangereux. Produits jardinage et bricolage, huile de vidange, piles, lampes.



Nos coordonnées : Agir pour l'autonomie

Association Valentin Haüy - Comité de Vendée -
39bis, rue de la Marne - BP 639
85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Page facebook: [Comité valentin haüy - Vendée](#)

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs



Accueille, informe, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'un métier, d'une formation, d'un soutien vers l'autonomie et l'emploi.



Jeunes 16-25 ans

Passez en mode **avenir!**

Mission Locale du Sud Vendée:

une seule adresse pour tous leurs projets.



...un **métier** qui plaît

...une **formation** pour y arriver

...des **solutions** pour la vie quotidienne

Un accueil de proximité

FONTENAY LE COMTE- SIEGE

47 rue Tiraqueau

02 51 51 17 57

contact@mlsv.fr

www.missionlocalesudvendee.com



A ouvert en octobre 2019 un service gratuit « Le Point Conseil Budget » (PCB), c'est un lieu d'accueil dont la finalité est de prévenir les difficultés budgétaires et de lutter contre les situations de surendettement des particuliers.

Les missions du PCB sont :

- ↳ Informer le public sur la gestion budgétaire et financière,
- ↳ Conseiller et orienter les personnes par un accueil personnalisé, confidentiel et gratuit dans la gestion de leur budget au quotidien,
- ↳ Réaliser un diagnostic de la situation financière de la personne afin de faire des propositions pour maîtriser son budget et accéder à ses droits,
- ↳ Proposer un accompagnement aux personnes dont la situation financière est fragile,
- ↳ Accompagner les personnes à faire face à une situation de surendettement...

Contacts du « Point Conseil Budget » :

Par téléphone au 02.51.44.37.10

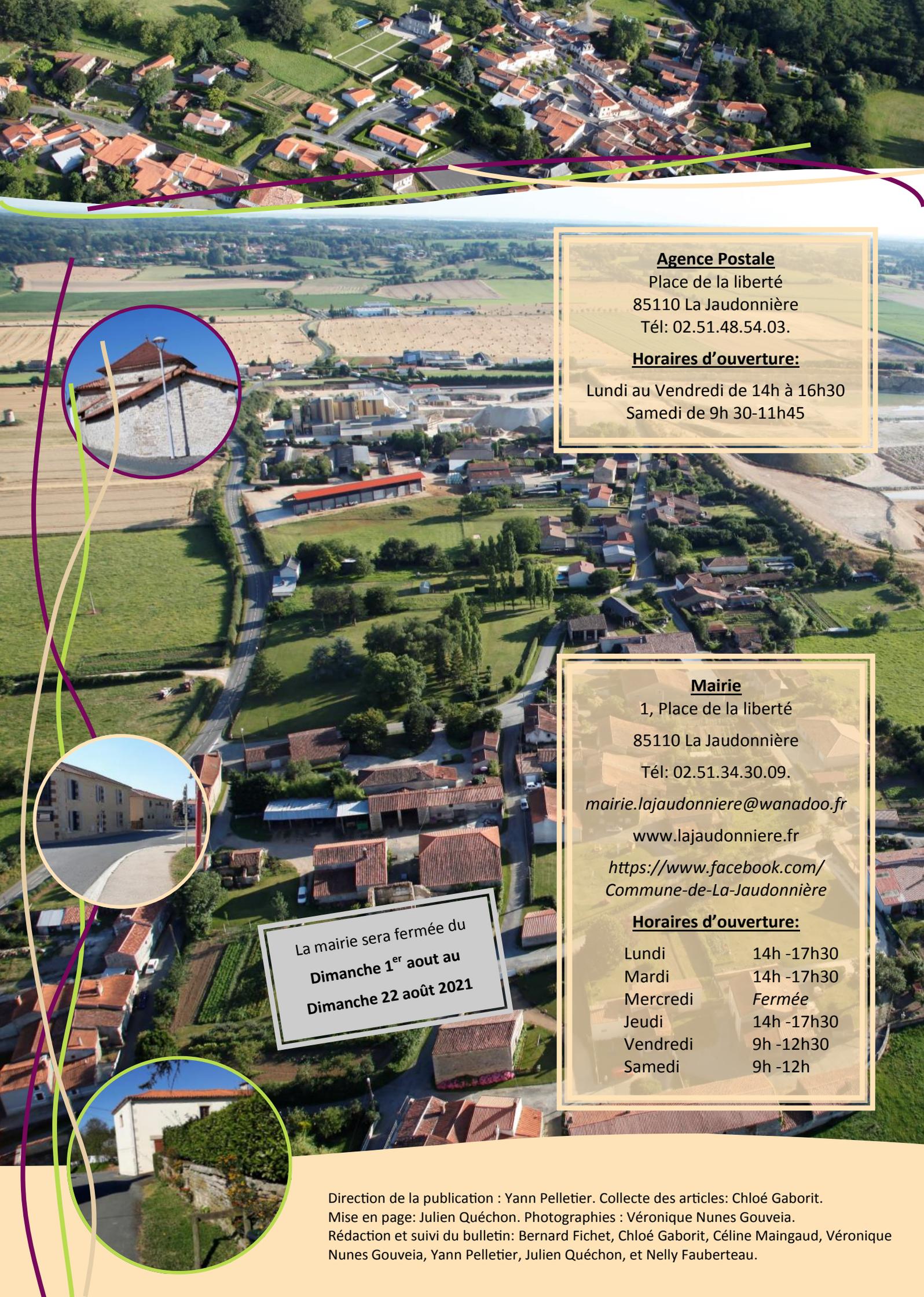
Par mail : pcb@udaf85.fr

Site: www.udaf85.fr



L'association CEIDRE (Centre d'Insertion et de Retour à l'Emploi) dont le siège social est situé 9, route de la Roche sur Yon à Sainte-Hermine, (tél : 02 51 28 82 32). La mission de Ceidre : apporter un accompagnement de qualité et développer des capacités d'insertion à des personnes fragilisées, rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Si vous voulez nous connaître davantage, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://sites.google.com/view/ceidre85> ou à nous contacter.



La mairie sera fermée du
Dimanche 1^{er} août au
Dimanche 22 août 2021

Agence Postale
Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.48.54.03.
Horaires d'ouverture:
Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Samedi de 9h 30-11h45

Mairie
1, Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.34.30.09.
mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr
www.lajaudonniere.fr
https://www.facebook.com/Commune-de-La-Jaudonniere
Horaires d'ouverture:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	Fermée
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h